



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Fiche signalétique du 31/1/2023, révision 6

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit
 Identification du mélange
 Dénomination commerciale: DECALC
 UFI: 2Y60-X0FQ-3009-7G2R
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées
 Usage recommandé :
 Détergent pour surfaces dures.
 Utilisations professionnelles (SU22) - Produits de lavage et de nettoyage (PC35)
 Usages déconseillés :
 Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
 Fabricant:
 SUTTER INDUSTRIES s.p.a. - Società con Unico Socio
 15060 Borghetto Borbera (AL) Italia
 Tel. +39 0143 631.1
 Personne chargée de la fiche de données de sécurité:
 regulatory.affairs@sutter.it
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence
 France: Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Nancy 03 83 22 50 50 (24h/24h)
 Suisse: Centre Suisse d'Information Toxicologique tél. 145

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange
 Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :
- Danger, Skin Corr. 1A, Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- Danger, Eye Dam. 1, Provoque de graves lésions des yeux.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

- 2.2. Éléments d'étiquetage
 Pictogrammes de danger:



Danger

Mentions de danger:

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence:

P280 Porter un équipement de protection des yeux.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.



Fiche de Données de Sécurité DECALC

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Dispositions spéciales:

EUH210 Uniquement à usage professionnel. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE
ACIDE FORMIQUE

Contenu du produit :

agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également: Parfums

Allergènes : (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

2.3. Autres dangers

Aucune substance PBT, vPvB ou perturbateurs endocriniens présent en concentration >= 0.1%

Autres dangers:

Aucun autre danger

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable, le produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

>= 12.5% - < 15% ACIDE SULFAMIQUE

REACH No.: 01-2119488633-28, Numéro Index: 016-026-00-0, CAS: 5329-14-6, EC: 226-218-8

 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412

>= 1% - < 3% ACIDE FORMIQUE

REACH No.: 01-2119491174-37, Numéro Index: 607-001-00-0, CAS: 64-18-6, EC: 200-579-1

 2.6/3 Flam. Liq. 3 H226

 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

 3.1/3/Inhal Acute Tox. 3 H331

 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

Limites de concentration spécifiques:

2% <= C < 10%: Skin Irrit. 2 H315



Fiche de Données de Sécurité DECALC

2% <= C < 10%: Eye Irrit. 2 H319
 10% <= C < 90%: Skin Corr. 1B H314
 C >= 90%: Skin Corr. 1A H314

>= 1% - < 3% 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE
 CAS: 166736-08-9



3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302



3.3/1 Eye Dam. 1 H318

Limites de concentration spécifiques:
 0% <= C < 10,01%: Eye Irrit. 2 H319
 C >= 10,01%: Eye Dam. 1 H318

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'oeil indemne.

En cas d'ingestion :

NE PAS faire vomir.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus:

Sévère irritation de la peau et des yeux pour contact.

Irritation système intérieur en cas d'ingestion.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus des effets chroniques dû au contact du mélange avec la peau, les yeux ou pour inhalation, ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO2).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

Le mélange ne contient pas d'ingrédients classés comme explosifs conformément au règlement 1272/2008 (CLP) CE.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

Pour les secouristes:

Porter les dispositifs de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante. Réunir le produit dans des réservoirs de confinement.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

Recommandations générales sur l'hygiène du travail:

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Stocker dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas entreposer dans des conteneurs ouverts ou non étiquetés.

Stocker à l'écart des sources de chaleur.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Alkali, chlore à base oxydante, inflammable, combustible.

Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition professionnelle, si elles sont disponibles, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

UE - TWA(8h): 9 mg/m³, 5 ppm

ACGIH - TWA(8h): 5 ppm - STEL: 10 ppm - Remarques: URT, eye, and skin irr

Valeurs limites d'exposition DNEL

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition DNEL, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

Travailleur industriel: 70.5 mg/m³ - Consommateur: 17.4 mg/m³ - Exposition:

Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Orale humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 10 mg/kg - Consommateur: 5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Travailleur industriel: 9.5 mg/m³ - Consommateur: 3 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 19 - Consommateur: 9.5 mg/m³ - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence: Court terme, effets systémiques
mg/m³

Valeurs limites d'exposition PNEC

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas des données expérimentales ne sont pas disponibles sur le mélange. Ci-dessous, les limites d'exposition PNEC, le cas échéant, pour les composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 20 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 1.8 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.18 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.84 mg/kg

Cible: Air - valeur: 0.3 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 8.36 mg/kg

Cible: Sol (agricole) - valeur: 5 mg/kg

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Cible: Eau marine - valeur: 0.2 mg/l

Cible: Eau douce - valeur: 2 mg/l

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 1.34 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 13.4 mg/kg

Cible: Micro-organismes dans les traitements des eaux usées - valeur: 7.2 mg/l

Cible: Sol (agricole) - valeur: 1.5 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires. (EN 166)

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton. (EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN 13982 en cas de poussière)

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc. (EN 388 - EN 374 facteur de protection 6, correspondant à un temps de passage >480 minutes).

En raison de la grande quantité de types, respecter les instructions du fabricant en ce qui concerne les substances énumérées au paragraphe 3.2.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Le produit n'est pas inflammable ou explosif - voir le paragraphe 2.1. Le produit ne contient pas de composants explosifs.

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Contrôles de l'exposition environnementale :

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

Voir aussi la section 6.2.

Contrôles techniques appropriés

Aucun autre contrôle technique adapté à votre produit dans des conditions normales.

Voir aussi la section 1.2, l'article 7 et exposition Scénario - annexe I du présent document.

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Propriétés	valeur	Méthode :	Remarques :
État physique:	Liquide	Visuel	--
Couleur:	vert	Visuel	--
Odeur:	Fruité	Olfactif	--
Seuil d'odeur :	Evidente	Olfactif	--
Point de fusion/point de congélation:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	>=100°C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Inflammabilité:	pas inflammable	--	Paramètre estimé sur les propriétés chimiques / physiques des composants.
Limites inférieure et supérieure d'explosion:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Point éclair:	> 60 ° C	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Température d'auto-inflammabilité :	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Température de décomposition:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
pH :	< 1,0	--	Valeur estimée sur les propriétés chimiques / physiques des composants
Viscosité cinématique:	Pas important	--	Paramètre non pertinent. Mélange pas visqueuse.



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Hydrosolubilité:	Complète	--	Interne Tests
Solubilité dans l'huile :	Aucune	--	Interne Tests
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log):	< 1000	--	Valeur estimée en fonction de la solubilité du mélange.
Pression de vapeur:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
Densité et/ou densité relative:	1.095 g/ml	contrôle instrumental	--
Densité de vapeur relative:	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit

Caractéristiques des particules:

Taille des particules (moyenne et étendue)	Pas important	--	Paramètre non pertinent pour le type de produit
--	---------------	----	---

9.2. Autres informations

Pas autres informations importantes

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

10.2. Stabilité chimique

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Dans des conditions normales, aucune réaction dangereuse du mélange
Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.
Voir aussi la section 7.2.

10.4. Conditions à éviter

Usages différents de celles recommandés. Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits. Voir aussi 1.2 et 7.2
Évitez la lumière du soleil directe et l'exposition à des sources de chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Alkali, chlore à base oxydante, inflammable, combustible.
Stocker dans une zone dédiée aux acides, loin des bases et des oxydants à base chlore.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité. Voir aussi 1.2 et 7.2.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas connus les effets et les symptômes indésirables de l'exposition du produit, y compris la réactivité chimique et l'instabilité.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations toxicologiques sur le produit :

DECALC

a) toxicité aiguë

Non classé



Fiche de Données de Sécurité DECALC

- Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée
Le produit est classé: Skin Corr. 1A H314
 - c) lésions oculaires graves/irritation oculaire
Le produit est classé: Eye Dam. 1 H318
 - d) sensibilisation respiratoire ou cutanée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - e) mutagénicité sur les cellules germinales
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - f) cancérogénicité
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - g) toxicité pour la reproduction
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - h) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
 - j) danger par aspiration
Non classé
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations toxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 200 mg/kg
Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg - Source: OCSE 402
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Irritant pour les yeux Positif
- g) toxicité pour la reproduction:
Test: NOAEL - Espèces: Rat = 200 mg/kg bw/d - Remarques: Fetal development
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:
Test: NOAEL - Voie: Orale - Espèces: Rat = 929 mg/kg bw/d - Source: OCSE 408

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 730 mg/kg
Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat = 7.85 mg/l - Durée: 4h
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Positif
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:



Fiche de Données de Sécurité DECALC

- Test: Corrosif pour les yeux Positif
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Sensibilisation de la peau Négatif
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif
- j) danger par aspiration:
Test: Aspiration hazard Positif
- 2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9
- a) toxicité aiguë:
Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 500 mg/kg
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée:
Test: Irritant pour la peau - Voie: Peau - Espèces: Lapin Négatif - Source: OECD 404
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire:
Test: Corrosif pour les yeux - Espèces: Lapin Positif - Source: OECD 405
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée:
Test: Skin or Resp Sensitization Négatif - Source: OECD 406
- e) mutagénicité sur les cellules germinales:
Test: Mutagenèse Négatif - Source: Ames test
- ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6
LD50 (RAT) ORAL: 1210 MG/KG

11.2. Informations sur les autres dangers

- Propriétés perturbantes le système endocrinien:
Aucun perturbateur endocrinien present en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.
Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations ecotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

DECALC

Non classé pour les dangers pour l'environnement

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 70.3 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Pimephales promelas
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 71.6 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia Magna
Point final: EC50 - Espèces: Algues = 48 mg/l - Durée h: 72 - Remarques: Desmodesmus subspicatus
- b) Toxicité aquatique chronique:
Point final: NOEC - Espèces: Poissons = 60 mg/l - Durée h: 816 - Remarques: Danio Rerio
Point final: NOEC - Espèces: Daphnie = 19 mg/l - Durée h: 504 - Remarques: Daphnia Magna
- c) Toxicité pour les bactéries:
Point final: EC50 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: > 200 mg/l - Durée h: 3

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

- a) Toxicité aquatique aiguë:
Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 130 mg/l - Durée h: 96 - Remarques: Brachydanio rerio



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 32.19 mg/l - Durée h: 48 - Remarques:
Daphnia magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues = 1240 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:
Selenastrum capricornutum

b) Toxicité aquatique chronique:

Point final: NOEC - Espèces: Daphnie > 100 mg/l - Durée h: 504 - Remarques:
Daphnia magna

c) Toxicité pour les bactéries:

Point final: EC10 - Espèces: Microorganismes / Effet sur les boues activées: = 72 mg/l
- Durée h: 312

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 10 mg/l - Durée h: 96 - Remarques:
Brachydanio rerio

Point final: EC50 - Espèces: Daphnie > 10 mg/l - Durée h: 48 - Remarques: Daphnia
magna

Point final: EC50 - Espèces: Algues > 10 mg/l - Durée h: 72 - Remarques:
Scenedesmus subspicatus

Point final: EC10 - Espèces: Algues > 1 mg/l - Remarques: Desmodesmus subspicatus

12.2. Persistance et dégradabilité

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données
expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations
écotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

ACIDE SULFAMIQUE - CAS: 5329-14-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: 97

ACIDE FORMIQUE - CAS: 64-18-6

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Durée: 28 jour - %: 100

2-PROPYLHEPTANOL ETHOXYLE PROPOXYLE - CAS: 166736-08-9

Biodégradabilité: Rapidement dégradable - Test: OECD 301B - Durée: 28 jour - %: >60

L'(les) agent(s) tensioactif(s) contenu(s) dans cette préparation est (sont) conforme(s) aux
critères de biodégradabilité prévues par le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents.
Toutes les données à l'appui sont tenus à la disposition des autorités compétentes des États
membres et seront fournis à ces autorités si elles en font la demande ou à la demande d'un
fabricant de détergent.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données
expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations
écotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.4. Mobilité dans le sol

Jusqu'à la date de révision de ce document, ne sont pas disponibles les données
expérimentales sur le mélange. Ci-dessous sont présentés, si disponible, les informations
écotoxicologiques des composants énumérés au paragraphe 3.2.

Non applicable

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration \geq 0.1%

12.7. Autres effets néfastes

Jusqu'à la date de révision de ce document, pas connu effets et symptômes indésirables
envers l'environnement.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Fiche de Données de Sécurité DECALC

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur. Ne pas rejeter dans le sol ou dans les égouts.
Voir aussi la section 6.

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport



- 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification
 ADR-UN Number: 1760
 IATA-UN Number: 1760
 IMDG-UN Number: 1760
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU
 ADR-Shipping Name: LIQUIDE CORROSIF, N.S.A. (acide formique)
 IATA-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(FORMIC ACID)
 IMDG-Shipping Name: CORROSIVE LIQUID, N.O.S.(FORMIC ACID)
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport
 ADR-Class: 8
 ADR - Numéro d'identification du danger : 80
 IATA-Class: 8
 IATA-Label: 8
 IMDG-Class: 8
- 14.4. Groupe d'emballage
 ADR-Packing Group: III
 IATA-Packing group: III
 IMDG-Packing group: III
- 14.5. Dangers pour l'environnement
 ADR-Polluant environnemental: Non
 IMDG-Marine polluant: No
 IMDG-Ems: F-A , S-B
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
 ADR-Subsidiary hazards: -
 ADR-S.P.: 274
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 3 (E)
 IATA-Passenger Aircraft: 852
 IATA-Subsidiary hazards: -
 IATA-Cargo Aircraft: 856
 IATA-S.P.: A3 A803
 IATA-ERG: 8L
 IMDG-S.P.: 223 274
 IMDG-Subsidiary hazards: -
 IMDG-Stowage and handling: Category A SW2
 IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI
 Non applicable

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013
 Règlement (EU) n° 2020/878
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)
 Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)
 Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)
 Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)
 Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)
 Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)
 Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)
 Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)
 Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)
 Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)
 Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Aucune

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)
 Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
 Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1
 Aucun

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non, pour des instructions sur toute sécurité mangling voir les section 7 et 8 et le scénario d'exposition - l'annexe I du présent document.

Une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour le mélange

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

Substances pour lesquelles une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée :

Aucune

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H331 Toxique par inhalation.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Classe de danger et catégorie de danger	Code	Description
Flam. Liq. 3	2.6/3	Liquide inflammable, Catégorie 3
Acute Tox. 3	3.1/3/Inhal	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 3
Acute Tox. 4	3.1/4/Oral	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Skin Corr. 1A	3.2/1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A



Fiche de Données de Sécurité DECALC

Skin Corr. 1B	3.2/1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	3.2/2	Irritation cutanée, Catégorie 2
Eye Dam. 1	3.3/1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	3.3/2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Aquatic Chronic 3	4.1/C3	Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2020/878. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008	Méthode de classification
Skin Corr. 1A, H314	D'après les données d'essais (pH)
Eye Dam. 1, H318	D'après les données d'essais (pH)

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EC0/10/20/50/100:	Concentration effective pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
ETA:	Estimation de la toxicité aiguë, ETA
ETAmélange:	Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC0/10/20/50/100:	Concentration létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.
LD0/10/20/50/100:	Dose létale pour 0/10/20/50/100 pour cent de la population testée.



Fiche de Données de Sécurité DECALC

100:	
NOEC:	Concentration sans effet observé
NOAEL(R)/N	Non observé dose sans effet nocif (répétée) / Concentration
OAEC:	
OECD:	Organisation for Economic Co-operation and Development
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWA:	Moyenne pondérée dans le temps
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.

Adelya, Terre d'Hygiène



Fiche de Données de Sécurité DECALC

ANNEXE I

PRODUIT PROFESSIONNEL DETERGENT POUR SURFACES DURES

Titre du scénario d'exposition	
Détergent pour le nettoyage en général: Processus manuel.	
Description de l'utilisation	
Secteur d'utilisation	SU22 – Utilisations professionnelles
Catégorie du produit	PC35 – Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)
Description des activités/des processus inclus dans le scénario d'exposition	
Diluer le produit avec de l'eau selon les modalités indiquées sur l'étiquette, si nécessaire.	
Utiliser le produit selon les modalités d'utilisation décrites sur l'étiquette.	
Laisser agir.	
Rincer, si nécessaire	
Durée et fréquence d'utilisation	
Phases d'utilisation	- 1 fois par jour pour les détergents d'entretien quotidien - Périodique pour les détergents spécifiques
Les valeurs limites des ingrédients, si pertinentes, se trouvent à la section 8 de la FDS.	
Forme physique de la préparation et concentration	
Liquide. A diluer ou prêt à l'usage selon le type de produit.	
Dans la section 2 de la FDS du produit et sur l'étiquette du produit se trouve la classification du mélange.	
La classification se base sur la classification des ingrédients du mélange et sur la base des propriétés chimiques et physiques reportées à la section 9 de la FDS.	
Conditions d'utilisation	
Température ambiante	
Une bonne ventilation du lieu de travail est suffisante.	
Protection	
Voir section 8 de la FDS du produit pour de plus amples informations sur les EPI	La formation du travailleur sur l'utilisation et le respect des EPI sont sous-entendus.
Ne pas manger ou boire, ne pas fumer	Eviter le contact avec la peau
Ne pas exposer à une flamme libre	Ne pas mélanger avec d'autres produits
Se laver les mains après utilisation.	
Instructions lors de pertes de produit : diluer avec de l'eau et sécher	
Voir la section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Suivre les instructions d'utilisation reportées sur l'étiquette ou sur la fiche technique. Le correct respect des normes d'hygiène sur le lieu de travail est recommandé, comme spécifié dans la section 7 de la FDS.	
Mesures environnementales	
Voir section 6 de la FDS en cas de déversement accidentel	
Voir section 12 de la FDS pour les informations toxicologiques du mélange et des composants dangereux.	
Voir section 13 de la FDS pour l'élimination.	

Notes :

FDS : Fiche de données de sécurité

EPI: équipement de protection individuelle